



Extrait du registre des délibérations Réunion du 11 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 11 octobre 2023 à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 septembre 2023.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absent excusé :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI

Absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2023-12

OBJET : CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur le Président rappelle que pour la gestion de sa trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant total de 90 000 EUR.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Alessandro BERNARDI, Président, à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 90 000 EUR (quatre-vingt-dix mille euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : **10/11/23**
- Date d'Echéance Finale : **08/11/24**
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de **0,29 %**
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : **0,10%** de l'encours quotidien non mobilisé
- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : **0,08%** du montant du crédit de trésorerie

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 057-800383861-20231016-DEL202312-AR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame Emmanuelle CUTTITTA, Directrice générale, est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le représentant de la Collectivité

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte compte tenu de sa publication le 13/10/2023
et de sa transmission en Préfecture.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 3

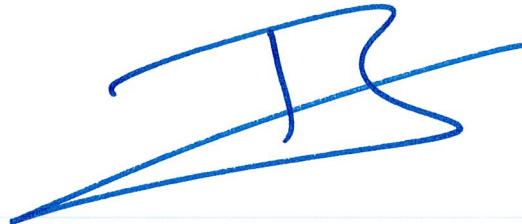
Membres absents excusés : 1

Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 13 octobre 2023

Le Président,

Alessandro BERNARDI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a large, sweeping flourish that extends to the right and then loops back down.